

---

**Deuxième jour de la vingt-quatrième Réunion**  
MC(24), journal n° 2, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LES NÉGOCIATIONS  
RELATIVES AU PROCESSUS DE RÈGLEMENT  
TRANSNISTRIEN AU FORMAT « 5+2 »**

1. Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :
2. Rappelent les déclarations ministérielles antérieures relatives aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » ;
3. Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;
4. Rappelent l'approche axée sur les résultats qui a été réaffirmée par la Déclaration ministérielle de Hambourg du 9 décembre 2016 et, dans ce contexte, félicitent les parties d'être parvenues à des accords sur cinq des questions prioritaires, à savoir la reconnaissance des diplômes délivrés en Transnistrie, l'interaction dans le domaine des télécommunications, le fonctionnement des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin, l'exploitation de terres arables dans la région de Dubasari, ainsi que l'ouverture du pont sur le Dniestr/Nistru entre les villages de Gura Bicului et Bychok, faisant ainsi avancer sensiblement le processus de négociation ;
5. Saluent l'engagement assorti de délais pris par les parties dans le protocole des pourparlers au format « 5+2 » tenus à Vienne les 27 et 28 novembre 2017 de mettre à profit les résultats positifs de 2017 afin de résoudre au cours de l'année à venir les autres questions prioritaires, en particulier appliquer les dispositions restantes du Protocole de Berlin ;
6. Invitent les parties à continuer d'œuvrer à tous les niveaux pour réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les trois corbeilles de l'ordre du jour convenu pour le processus de négociation : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits de l'homme, et règlement global, y compris les questions institutionnelles, politiques et de sécurité ;

7. Soulignent l'importance de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » en tant que seul mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable du conflit conformément aux paramètres internationalement convenus tels que mentionnés au paragraphe 3, ainsi que le rôle important que joue l'OSCE dans l'appui à ce processus ;
8. Invitent les parties à continuer de participer, sous la Présidence italienne de l'OSCE, au processus de négociation dans le cadre des formats de négociation existants et conformément aux paramètres internationalement convenus tels que mentionnés au paragraphe 3 ;
9. Saluent la volonté politique des parties de continuer d'œuvrer au règlement des questions qui se posent de longue date, ainsi que l'approche unifiée et active des médiateurs et des observateurs à la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » au cours de leurs activités en 2017 ;
10. Encouragent les médiateurs et les observateurs de l'OSCE, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique à continuer de coordonner leurs efforts et à mettre pleinement à profit les possibilités qu'ils ont de favoriser les progrès en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.